



À la croisée de la recherche et de l'industrie, le Cetim, institut technologique labellisé Carnot, est le centre d'expertise mécanique français. Outil R&D de près de 6500 entreprises mécaniciennes, il compte 700 personnes dont plus des 2/3 d'ingénieurs et techniciens, pour 112,6 M€ de chiffre d'affaires. Il démultiplie son action avec un réseau de partenaires scientifiques et techniques.

Si le Cetim assure une forte présence au plus près de ses clients nationaux, ses capacités d'intervention industrielle s'étendent à l'international, notamment dans les régions francophones.

Son action de pilote de nombreux projets innovants en fait naturellement le fédérateur des grands projets industriels ou R&D multipartenaires et ce sur 5 axes principaux : conception, simulation, essais - procédés de fabrication et matériaux - mécatronique, contrôle et mesure - développement durable - management et appui aux pme.

Partenaire de R&D, aux côtés des grands acteurs spécialisés, le Cetim propose une offre globale et pluridisciplinaire pour transformer et pour mettre en œuvre les connaissances scientifiques en applications au service de l'industrie.

1605-084 - © Fotolia : Sergey Nivens, Freshidea, Jozefimic



Coriin
Compétitivité et relocalisation
par l'industrialisation de l'innovation

Coriin, un programme destiné à :

- ➔ accompagner les PME mécaniciennes dans leur démarche d'innovation
- ➔ les soutenir dans le développement de leur compétitivité

Pour en savoir plus : www.cetim.fr, rubrique Actualités. Près de chez vous

Avec le soutien financier de :

Dans le cadre de :

Cetim
Gérard Vallet/Catherine Defréville
64A, rue Sully
21000 Dijon
Tél. : 03 80 40 34 67
gerard.vallet@cetim.fr - catherine.defreville@cetim.fr

région **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTÉ



Fonds
pour l'innovation
dans l'industrie



La recherche
CARNOT
pour les entreprises





Programme Coriin pour quoi ?

Dans le contexte actuel de concurrence accrue, les entreprises doivent s'adapter en permanence aux demandes évolutives de leurs clients et gagner en productivité ; l'innovation constitue alors un facteur de différenciation.

Dans le cadre du programme Coriin (compétitivité et relocalisation par l'industrialisation de l'innovation), les industriels mécaniciens peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leur projet d'innovation, que ce soit la conception d'un nouveau produit ou une reconception, l'intégration d'un procédé innovant ou la relocalisation d'activités par l'optimisation conjointe du produit et du process de fabrication.

Les entreprises mécaniciennes peuvent ainsi réussir leur projet innovant (produit et procédé) leur permettant de gagner en compétitivité, par une réduction des coûts de revient et par une différenciation de l'offre.

Programme Coriin pour qui ?

Coriin s'adresse aux PME (au sens de la réglementation européenne) sous-traitantes ou ayant des produits propres, qui souhaitent engager une réflexion pour améliorer leur performance globale par le développement de l'innovation produit ou process.

Sont privilégiées, les entreprises de la filière mécanique et clientes de la filière.

Ce que le programme Coriin vous apporte

- une double expertise « stratégie et conception » permettant un accès à des méthodologies à valeur ajoutée éprouvée pour passer de l'idée à l'innovation produit ou process ;
- des méthodes pour structurer la conduite de votre projet, et une analyse préalable pour anticiper les écueils et les risques ;
- les compétences d'experts sur les différents domaines nécessaires à la réussite du projet : techniques, propriété intellectuelle, marchés, financiers... pour réussir un saut technologique, développer votre activité, augmenter votre chiffre d'affaires, améliorer vos marges et réaliser des bénéfices ;
- un accompagnement opérationnel pour augmenter votre compétence interne en management de projets d'innovation.



Les étapes du programme Coriin

Coriin propose une démarche par étapes prenant en compte les aspects stratégie, marché, technologie et ressources (SMTR).

Chaque étape du programme débouche sur un « go / no go » de poursuite des phases suivantes pour garantir le succès du projet. Des réorientations vers d'autres programmes d'accompagnement ou vers des travaux complémentaires sont proposées si nécessaire.

1 - Module de qualification (4 jours)

- Vérifier la faisabilité de l'idée par une analyse globale SMTR
- Réaliser l'analyse des risques

2 - Approfondissement SMTR (de 1 à 5 jours)

- Lever les doutes par un approfondissement ciblé
- Ces approfondissements, mis en œuvre en fonction des besoins, alimentent le module qualification

3 - Module de viabilité (6 jours)

- Organiser opérationnellement le projet
- Identifier les ressources (internes/externes nécessaires)
- Finaliser le business plan
- Préparer les dossiers de financement

4 - Module de déploiement (10 jours)

- Accompagner l'entreprise dans la réalisation du projet
- Apporter un soutien au dirigeant pour garantir le maintien du cap et des objectifs fixés
- Apporter les outils méthodologiques nécessaires au bon management du projet par un soutien au chef de projet et à l'équipe

Modalités de participation

Grâce aux soutiens financiers de la région Bourgogne - Franche-Comté, du F2i (Fonds pour l'innovation dans l'industrie) et du Cetim, la participation est de :

- 500 € (HT) pour le module qualification
- 300 €/jour (HT) pour l'approfondissement SMTR
- 1 000 € (HT) pour le module de viabilité
- 3 000 € (HT) pour le module de déploiement